

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 18

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 1

Séance ordinaire du 28 août 2020 - Ouverture à 20h00
au Centre Culturel à Obermodern pour des raisons sanitaires (Covid 19)

Convocation envoyée le 21 août 2020

Secrétaire de séance : BUB Henri

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe, BUB Henri -3^{ème} Adjoint

SUTTER Joëlle, KRIEGER Vincent, BURCKEL Anaïs, LEMOINE SCHLECHT Georges, FINCK Christian, BALZER Sylvie, DURRMEYER-ROESS Céline, KAUFFMANN Aurélie, FINCK Michelle, SCHMITT-CRIQUI Danièle, BURCKEL Damien, MARIKAZ Stéphanie, WICK Michel

Absents excusés ayant donné

Procurations : BALD Christian à FILLIAU Elfriede

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. Le maire propose aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour : cession d'un terrain à l'Electricité de Strasbourg.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de traiter cette cession en point n° 10 ;

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

Décisions de non préemption :

N° d'enregistrement	vendeur	références	acheteur	décision
495	Mme BERNHART Eliane 74 impasse de l'Eglise 67350 SCHALKENDORF	Sect : 07 parcelle 49 de 19a83 86 Rue de la Moder	SCI MARIE 74 impasse de l'Eglise SCHALKENDORF	Renonciation le 23/07/2020
496	M et Mme MOUTARDE Bernard 77 rue de la Moder OBERMODERN	Sect. 07 Parcelle 09 de 9a17ca 77 Rue de la Moder	M. SCHMIDT Pierre et Mme WITTMER Florence 54 Rte de Bischwiller 67500 HAGUENAU	Renonciation le 23/07/2020
497	M. BOURELY Julien et M. SELMER Julien 1 impasse des Roseaux OBERMODERN	Sect. 04 parcelle 84 de 7a12ca 1 Impasse des Roseaux	M et Mme HIEGEL Joël 12 rue de la Fonderie 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	Renonciation le 23/07/2020
498	M et Mme PALAZY Philippe 5 rue des Vergers ZUTZENDORF	Sect. 08 Parcelle 335 Huebelgaerten 7a20ca 5 Rue des Vergers	GOELLER David et ZYTO Laetitia 2a rue du Meunier OBERMODERN	Renonciation le 23/07/2020
499	M. WEINMANN Roland 16a rue des Romains 67110 NIEDERBRONN LES BAINS	Sect. 03 Parcelle 02 et 03 Sect. 04 parcelle 458 34a57ca 41 rue Hanau Lichtenberg	Non connu Par nos services	Renonciation Le 27/07/2020
500	M. LUCK Frédéric 4 rue du Moulin OBERMODERN	Sect. 04 Parcelle 56 12a79ca	SCI LA MODER 4 rue du Moulin OBERMODERN	Renonciation Le 04/08/2020
501	M. et Mme PULBY Jérôme 10 rue de la Moder OBERMODERN	Sect. 04 Parcelle 22 4a01ca 10 rue de la Moder	M. DEVAUX Stéphane 18 rue de Bâle STRASBOURG NEUDORF	Renonciation Le 25/08/2020

502	M et Mme MARIKAZ Sébastien 5 rue des Violettes OBERMODERN	Sect. 42 Parcelle 240 6a54 5 rue des Violettes	M. et Mme BECLIER Christophe 4 rue des Violettes OBERMODERN	Renonciation Le 24/08/2020
503	M. et Mme BECLIER Christophe 4 rue des Violettes OBERMODERN	Sect.42 parcelle 237 5a66ca 4 rue des Violettes	M. MULLER Grégory et Mme Emilie WEINUM 12B rue des Rossignols VAL DE MODER	Renonciation Le 27/08/2020
504	ETS EIDMANN ET FILS 61 rue Moder OBERMODERN	Sect.1 parcelle 67 et 68 2a90ca	M. et Mme Fredy EIDMANN 61 rue de la Moder OBERMODERN	Renonciation Le 28/08/2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Henri BUB pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Henri BUB comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 26 juin et 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 26 juin et du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau La Petite Pierre (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) de désigner Monsieur STEGNER Helmut comme représentant de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

4. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal le rôle de l'ATIP :

La commune d'Obermodern-Zutzendorf est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. Des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants

Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants

Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissement publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

Désigne Monsieur STEGNER Helmut en qualité d'électeur titulaire, lequel sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne Monsieur SCHINI Thierry en qualité d'électeur suppléant lequel sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

5. Désignation des membres du conseil municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

Le maire explique aux membres du conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal en 2020 il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de nommer :

Madame FINCK Michelle en tant que membre titulaire
Monsieur WICK Michel en tant que membre suppléant

6. Attribution d'un numéro de rue pour la SCI « La Moder » à Obermodern,

Le maire explique aux élus que M. LUCK domicilié au 4 rue du Moulin à Obermodern a créé son entreprise sous la forme d'une SCI. Pour séparer le siège social de cette dernière de son adresse privée, l'intéressé sollicite un numéro de maison différent de son habitation.

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est décidé d'attribuer à la SCI « la Moder » le n°4a rue du Moulin 67330 OBERMODERN-ZUTZENDORF.

7. Rapport du compte-rendu 2019 de la concession de distribution publique d'électricité (ES),

Le maire donne lecture des éléments financiers significatifs de ce rapport :

Montant des travaux réalisés dans la commune par l'ES	22.427,65 €
Taxes et redevances perçues par la commune et payées par l'ES	37.591,64 €
Dépenses en électricité par la commune	32.123,15 €

6.438.059 de kWh ont été consommés dans la commune par :

- 810 clients particuliers pour des puissances inférieurs à 36 KVA
- 7 clients supérieurs à 36 kVA,
- 1 client en haute tension.

Il n'y a pas eu d'incidents importants dans la commune en 2019 sur les réseaux « moyenne tension ».

Le conseil municipal prend acte.

8. Travaux de mise aux normes au complexe sportif, complément à la délibération du conseil municipal du 26/06/2020 au point 19

En complément de la délibération, point 19 de la séance du conseil municipal du 26/06/2020 le maire tient à préciser que :

- l'entreprise retenue : Technic'Jardins 5 rue de l'Artisanat à Niedermodern
- le coût de l'opération : 6456,25 € HT
- la subvention sollicitée : 50 % du coût

9. Travaux d'aménagement de la cour arrière de la mairie

Le maire informe qu'en date du 28 juillet 2020 les membres de la commission « urbanisme » étaient sur place et ont pu constater que la cour arrière de la mairie est devenue dangereuse pour les enfants se rendant à l'école et pour les locataires des appartements au-dessus de la mairie. Le pin sylvestre planté dans les années 1970 après la construction de la mairie a

déformé et soulevé les enrobés et qu'il fallait envisager rapidement des travaux pour réorganiser la placette et prévoir des parkings corrects aux locataires.

Le maire donne la parole à M. BUB Henri, adjoint au maire, qui explique le projet à l'assistance et informe avoir réalisé un cahier des charges qui a été envoyé à trois entreprises, ADAM TP, GCM et Hanau Paysage.

L'entreprise la moins-disante étant la société ADAM TP de Bouxwiller au prix de 23 098,00 € HT

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé :

- D'attribuer ces travaux à l'entreprise ADAM TP
- D'autoriser le maire à signer tout acte s'y rapportant

Les crédits sont prévus au budget 2020

10. Cession d'un terrain à Electricité de Strasbourg

Le maire informe avoir rencontré Monsieur Jean-Marc SUSS de l'Electricité de Strasbourg, délégué auprès des collectivités locales pour nous informer que l'entreprise ES souhaite se porter acquéreur à l'euro symbolique de la parcelle 507 section 562-06 de 0 are 80 centiares sis rue des Noyers à Zutzendorf sur laquelle est implantée un transformateur.

En contrepartie l'Electricité de Strasbourg s'engage à aménager, clôturer et entretenir ce terrain.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- décide de céder à l'Electricité de Strasbourg à l'euro symbolique la parcelle ci-dessus référencée.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

La séance est close à 21h05

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du compte-rendu de la séance du 26/06/2020 et du 10/07/2020,
3. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées de Hanau La Petite Pierre (CLECT),
4. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP),
5. Désignation des membres du conseil municipal pour la commission de contrôle des listes électorales,
6. Attribution d'un numéro de rue pour la SCI « La Moder » à Obermodern,
7. Rapport du compte-rendu 2019 de la concession de distribution publique d'électricité (ES),
8. Travaux de mise aux normes au complexe sportif, complément à la délibération, point 19 de la séance du conseil municipal du 26/06/2020,
9. Travaux d'aménagement de la cour arrière de la mairie,
10. Cession d'un terrain à l'Electricité de Strasbourg